

**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 23 septembre 2014 à 20h00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**  
D2014-06-02**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 13
- Absents exc. 2
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**  
16 septembre 2014**Objet**  
**Commission  
Communale des  
impôts directs****Date d'affichage**  
24 septembre 2014**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme BOULANGE R.
Mme PIQUEMAL A.	M. FALLITO G.	Mme DAUMAIL M.
Mme MARTIGNON S.	M. GIRARD G.	Mme CAISSUTTI C.
		M. MARTIN M.

**Etaient excusés :**

M. MULLER Jean-Marie	: pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
M. PREVOT Nadège	: pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

**Commission Communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 28 mai 2014.

**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****République française**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

<b>Commissaires titulaires proposés</b>	
VAL Richard	4 place Chaussy 57530 Courcelles-Chaussy
GIRARD Guy	26 route de Sarrebruck 57530 Silly-sur-Nied
MARTIN Michel	14 rue du Haut Buisson 57530 Silly-sur-Nied
FALLITO Giovanni	24 rue Principale 57530 Silly-sur-Nied
POINSIGNON Gilles	15 rue du Haut Buisson 57530 Silly-sur-Nied
CAISSUTTI Claudie	10 rue Principale 57530 Silly-sur-Nied



<b>Commissaires suppléants proposés</b>	
GIRARD Roger	8 rue du Château d'eau 57530 Maizery
BERTRAND Anne	8 rue Principale 57530 Silly-sur-Nied
MULLER Jean-Marie	6 place des Chenevières 57530 Silly-sur-Nied
PELTIER Monique	6 rue de Metz 57530 Silly-sur-Nied
BOULANGE Rachel	15 allée Cerisier Agathe 57530 Silly-sur-Nied
PREVOT Nadège	10B rue de Metz 57530 Silly-sur-Nied

Fait à Silly-sur-Nied, le 23 septembre 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet